

Catalans : deux mineurs libérés et placés en foyer

Le policier agressé le 8 juillet sur la plage confie son "incompréhension"

Les deux adolescents mis en examen et écroués deux jours après l'agression dont avait été victime le policier chef de poste de la plage des Catalans ont été récemment mis en liberté par le juge d'instruction Valéry Müller.

B., le garçon âgé de quinze ans soupçonné d'avoir maintenu la tête de la victime sous l'eau, a quitté l'établissement pénitentiaire pour mineurs de la Valentine tandis que S., la jeune fille âgée de seize ans, a été élargie du quartier des mineurs de la maison d'arrêt des femmes des Baumettes. Tous les deux ont été placés sous contrôle judiciaire, conduits dans un établissement éducatif duquel ils ne doivent pas sortir, faute



Le 8 juillet dernier, un policier avait été agressé sur la plage des Catalans. L'homme, âgé de 35 ans et judoka de haut niveau, avait dû être transporté aux urgences.

/ PHOTO BRUNO SOUILLARD

Des jeunes scolarisés, sans histoires, inconnus de la police...

d'encourir un retour immédiat en détention. Ils restent mis en examen pour tentative de meurtre en réunion sur une personne dépositaire de l'autorité publique, un crime puni de la réclusion criminelle à perpétuité.

Deux autres garçons mineurs restent placés en détention provisoire. Ils avaient été interpellés trois semaines après cette agression sur la plage des Catalans, après avoir été reconnus le 28 juillet par deux mères de famille comme deux des dix ou quinze jeunes gens qui s'étaient pris au policier.

D'abord écroués à l'établissement pour mineurs de la Valentine, ces adolescents de 15 et 17 ans ont été transférés, en fin de semaine dernière, au centre pénitentiaire de Ville-neuve-lès-Maguelonne, près de Montpellier. Menaces de la part de B. que les deux nouveaux mis en examen auraient mis en cause ? Volonté d'éviter une concertation, cet éloignement pénitentiaire de mineurs est as-

sez exceptionnel ; il a surtout été opéré à la hâte. Les parents ont incidemment appris le transfert de leurs fils lors d'une visite. Tous les deux semblent impliqués à un degré moindre que les deux précédents. Ils reconnaissent avoir été présents mais assurent n'avoir exercé

aucune violence sur le policier voire, pour l'un d'eux, avoir tenté de le secourir.

La personnalité des mis en cause pourrait expliquer ce traitement judiciaire qui ne convient pas au policier désormais partie civile (ci-dessous). Ces quatre jeunes gens sont

tous inconnus des services de police, scolarisés, insérés dans des milieux familiaux sans histoires. "Ce ne sont pas des délinquants, selon M^e Shehid Selmi, qui défend l'un d'eux. Personne ne comprend ce qui s'est passé, sauf à envisager un effet de groupe". Pour M^e Clément Dalançon, dont le jeune client âgé de 15 ans doit débiter en septembre une seconde professionnelle, le mandat de dépôt prononcé "est excessif. Il est le fruit d'une pression politique et médiatique." L'enquête en cours vise à identifier les autres participants.

Le policier agressé, un homme sportif de 35 ans, judoka de haut niveau, avait été transporté aux urgences. Il devrait être entendu dans les prochaines semaines par le juge d'instruction. Durant leur garde à vue, il a été confronté aux deux derniers interpellés. S'il se souvient des deux premiers, ensuite tout était devenu confus dans son esprit.

LUC LEROUX

Le policier dit son "incompréhension"

Toujours en arrêt maladie, le policier agressé le 8 juillet aux Catalans tient à faire part de son incompréhension. "Il ne comprend pas cette décision, rapporte son avocat M^e Thierry Ospital. Il a le sentiment d'avoir été soutenu par sa hiérarchie, notamment par le ministre de l'Intérieur et pense qu'il ne l'est pas autant par l'autorité judiciaire. Pour lui, la justice, qui sait se montrer sévère à l'égard des policiers, lui apporte un soutien qui n'est pas à la hauteur." L'avocat s'étonne également de cette mise en liberté sous contrôle judiciaire "que rien ne justifie". M^e Ospital considère cette décision "surprenante à ce stade de la procédure car les critères qui ont conduit un mois plus tôt au placement en détention restent les mêmes. Les deux jeunes gens avaient été placés sous mandat de dépôt pour notamment éviter la concertation avec des complices. Il n'y a rien de nouveau dans le dossier qui puisse justifier cette remise en liberté". Représentant du syndicat Alliance sur la zone Méditerranée, Alain Reverdy "espère que cette décision n'obérera pas une affaire qui a bien failli coûter la vie à un collègue".